

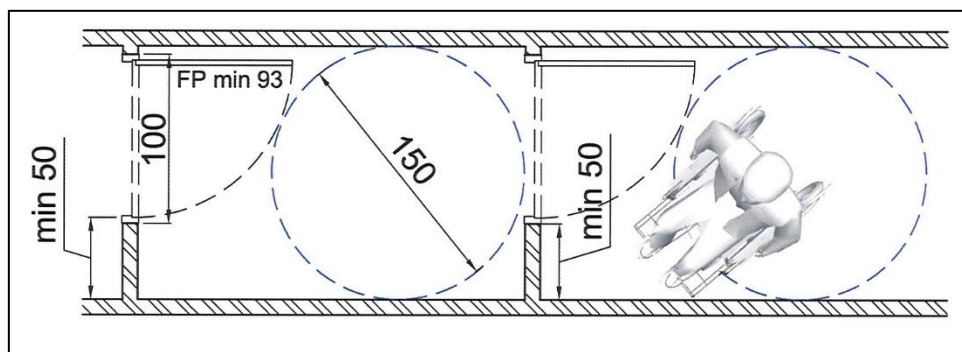
FICHE TECHNIQUE : PORTE (intérieure et extérieure)

Selon le RRU :

Au moins une porte d'entrée assure un **libre passage de minimum 0,95 m**. Cette porte est battante, à va-et-vient ou coulissante.

- Le seuil éventuel de la porte d'entrée ne peut présenter un **ressaut** de plus de 0,02 m. Celui-ci doit être **biseauté** à 30° maximum
- L'éventuel **mécanisme commandant l'ouverture** manuelle est située à 0,80 m du sol.
- Les **portes intérieures** ont un libre passage de minimum 0,85 m. Dans le cas de **doubles portes**, un seul battant ouvert doit permettre le libre passage
- La **longueur du mur** situé dans le prolongement de toute porte fermée, du côté de la poignée, est de 50 cm minimum
- Le **palier** précédant l'aire d'ouverture de la porte a au minimum 1,50 m de longueur et au minimum 1,50 m de largeur hors débattement des portes
- Les **ferme-portes** sont à proscrire dans la mesure du possible, sinon, ils sont équipés d'un mécanisme de ralentissement avec un temps de verrouillage de 6 secondes minimum ; la **résistance à l'ouverture** doit être de 3 kilos (30 N) maximum. Dans le cas de **porte coupe-feu**, il est préférable d'opter pour un système de fermeture à rétenteur magnétique
- Les parties vitrées de la porte sont en **verre de sécurité** et comportent un **marquage contrasté** (voir aussi fiche technique « porte et parois vitrées »)
- Les **sorties de secours** répondent aux mêmes caractéristiques que la porte d'entrée

Le palier précédant l'aire d'ouverture de la porte a au minimum 1,50 m de longueur et au minimum 1,50 m de largeur hors débattement des portes.

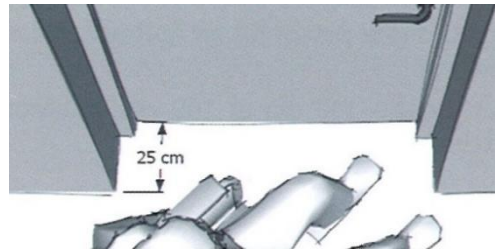


Recommandations :

Les portes :

- Feuille de porte de 93cm pour obtenir un libre passage de 85cm
- Aucun seuil ni ressaut
- Dans le cas de **porte coupe-feu**, il est préférable d'opter pour un système de fermeture à rétenteur magnétique

- La **profondeur** du mur dépassant la feuille de porte est de maximum 25 cm
- La **hauteur** minimale de la porte est de 200 cm (partie inférieure du chambranle)
- Le système **d'automatisation** d'une porte doit être de 6 secondes (cela laisse le temps à la personne à mobilité réduite de franchir la porte)

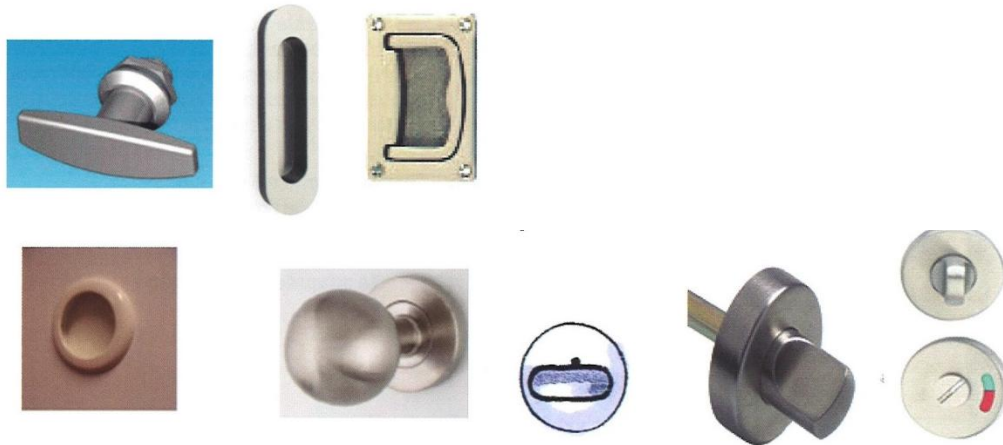


La **poignée** doit être :

- à 80 cm de **hauteur**
- **contrastée** par rapport au battant
- en forme facilement **préhensible** (ex : en J, L ou une grande lisse, les boules sont à proscrire).

Contraste : le contour de la porte ou le battant doit être contrasté par rapport à son environnement immédiat

A éviter :



Conseillé :

